

---

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 8	<b>Procès-verbal de la Séance ordinaire du 17 Mars 2025</b>
<u>Présents</u> : 6	L'an deux mille vingt-cinq et le dix-sept Mars l'assemblée régulièrement convoquée le dix Mars 2025, s'est réunie en séance ordinaire sous la présidence de Ernest HAMM <b>Sont présents</b> : Ernest HAMM, Frédéric RICHERT, Grégory MOTSCH, Franck LOUTRE, Fanny HAESSIG, Jordan MAHDADI,
<u>Votants</u> : 8	<b>Excusés avec procuration</b> : Pierre ELLMANN par Fanny HAESSIG Yannick MARTIN par Franck LOUTRE
	<b>Excusés</b> : /
	<b>Absents</b> : /
	<b>Secrétaire de séance</b> : Fanny HAESSIG
	<b>Agent public présent</b> : Véronique GILLES
	<b>Public présent</b> : /

---

### **Ordre du jour** :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du PV de la séance du 09 Janvier 2025
3. Budget principal : approbation du compte de gestion 2024
4. Budget principal : approbation du compte administratif 2024

Le Maire ouvre la séance à 19 h 15

Suite au mail du 16 Mars 2025 de la secrétaire de séance indiquant qu'elle n'avait aucun support pour rédiger le PV du 09.01.2025, le Maire rappelle comme à chaque séance que la secrétaire générale de mairie et le Maire, Président de la séance, sont toujours prêts et disponibles de rédiger le PV ensemble avec le ou la secrétaire de séance.

Il précise qu'il met à disposition un stylo et une feuille pour le ou la secrétaire de séance désigné (e) autre que la secrétaire générale de mairie afin d'avoir à disposition un support pour rédiger le PV.

Il rappelle, comme proposé, que nous mettrons à l'ordre du jour le budget primitif 2025 à la prochaine réunion prévue le 07 Avril et que tout à l'heure, à la fin de la séance, nous étudierons ensemble le budget primitif déjà préparé par la secrétaire générale de mairie et lui-même.

Le Maire porte à la connaissance de l'assemblée l'Avis du 12 Février 2025 de la Chambre Régionale des Comptes sur la recevabilité de la saisine concernant la décision du Conseil Municipal par la délibération n° 2025 01 05 du 09 Janvier 2025. Il les informe sur le contenu de cette Avis rendu.

### **Délibération n° 2025 03 01 : Désignation du secrétaire de séance**

Le Maire propose de nommer Mme Véronique GILLES, secrétaire général de Mairie présente, comme secrétaire de cette séance. Code l'article L2541-6 du CGCT.  
Mme Fanny HAESSIG se porte volontaire pour assurer cette fonction.  
Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ainsi que l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Lorraine.  
Mme Fanny HAESSIG est nommée secrétaire de séance du Conseil Municipal du 17 Mars 2025.

Pour : 5            Contre : 2            Abs : 1

### **Délibération n°2025 03 02 : Approbation du PV de la séance du 09 Janvier 2025**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le Procès-verbal du 09 Janvier 2025.  
Il expose le Procès-Verbal élaboré par la secrétaire de séance présentant les extraits de P.V. transmis par mail le 16 mars 2025 avec une erreur et des oublis.  
Il rappelle, comme à chaque fois, que pour élaborer un PV ensemble, la ou le secrétaire de séance devrait se présenter en mairie afin de le rédiger ensemble avec le Maire et la secrétaire générale.  
Le Maire soumet pour approbation le P.V. élaboré par le Maire et la secrétaire générale de mairie, rectifié et finalisé.

Après vote, le conseil municipal décide de ne pas approuver le PV.

Pour : 2            Contre : 5            Abs. : 1

### **Délibération n°2025 03 03 : Budget principal : approbation du compte de gestion 2024**

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le compte de gestion 2024 de la commune transmis par le receveur municipal. Il invite à approuver ce compte de gestion avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

<b>Budget Principal</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	15 751.01	214 738.43	230 489.44
Dépenses	165 967.16	186 082.90	352 050 .06
Résultat propre de l'exercice	-150 216.15	28 655.53	-121 560.62
Report de l'exercice 2023	127 188.00	222 100.48	349 288.48
Résultat de clôture 2024	-23 028.15	250 756.01	227 727.86

Pour : 3            Contre : 5            Abs :

**Délibération n°2025 03 04 : Budget principal : approbation du compte administratif 2024**

M. le Maire quitte la séance et laisse la présidence à l'adjoint Grégory MOTSCH délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

<b>Budget Principal</b>	<b>Investissement</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>Total</b>
Recettes	15 751.01	214 738.43	230 489.44
Dépenses	165 967.16	186 082.90	352 050 .06
Résultat propre de l'exercice	-150 216.15	28 655.53	-121 560.62
Report de l'exercice 2023	127 188.00	222 100.48	349 288.48
Résultat de clôture 2024	-23 028.15	250 756.01	227 727.86

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

227 727.86 €	Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)
--------------	--

Pour : 2      Contre : 5      Abs :

Décisions du Maire :

- Permis de Construire :
  - o PC 0570642500001 : M. LENTZ Cédric, 32, rue Principale
- Déclaration Préalable :
  - o DP 0570642500001 : M. ISSLER Maxime, 10, rue du Beau Soleil
  - o DP 0570642500002 – Arrêté d'opposition : LENTZ Cédric, 32, rue Principale

Divers – informations :

- Anniversaire :
  - o M. GANTNER Gilbert 75 ans
  - o M. LENTZ Willy 70 ans
  - o M. CUNY Edouard 75 ans
  - o Mme ENSMINGER Annie 70 ans
  - o Mme Micheline MULLER 70 ans
  - o Mme BANDE Marguerite 75 ans

Merci de leurs parts pour le cadeau offert par la commune.

- Fête des aînés du 09 Février : merci à ceux qui ont aidé à préparer, à servir et à ranger.
- Travaux effectués : remplacer les 2 armoires défectueuses au secrétariat de la mairie  
886.68 €  
Eglise : réparation d'un vitrail 198.00 €
- PCS (Plan Communal de Sauvegarde) : l'adjutant Christophe OSWALD du SDIS de Metz avec un adjutant de la compagnie de Phalsbourg nous a rendu visite le lundi 10 mars et nous propose de passer prochainement pour mettre à jour notre PCS.

N'ayant plus d'autres informations,

Le Maire clos la séance à : 20 h 05.

#### **Commentaires :**

#### **Monsieur le Maire :**

Au point 2 suite aux erreurs du PV fourni par la secrétaire de séance Fanny HAESSIG, je répète que pour élaborer un PV correctement et normalement elle devrait travailler avec le Président, le Maire et la secrétaire générale de mairie.

Elle répond qu'elle répète que dans les autres mairies c'est le cas, mais pas dans la nôtre car ce n'est pas possible avec moi.

Je lui réponds : « Oui, ce n'est pas possible avec toi car tu m'emmerdes comme tu m'avais dit il y a trois ans quand tu avais déposé ton permis de construire, et comme dit Franck à chaque fois, tu peux raconter ce que tu veux, on vote contre. »

Nous projetons son PV pour lecture.

Elle signale que nous l'avons tous eu par mail et que je peux passer au point suivant.

J'ai dû lui rappeler et expliquer que nous ne pouvons pas le prendre en considération car c'était une séance extraordinaire et non ordinaire comme elle a noté, qu'il manque un point à l'ordre du jour et en introduction le motif d'une séance extraordinaire.

Je lui donne un stylo et une feuille de papier en lui précisant qu'à la dernière réunion elle n'avait rien pour prendre note.

Elle explique qu'elle n'a fait qu'un copié-collé des délibérations effectuées par la secrétaire de mairie et moi que nous avons transmis en Sous-préfecture comme extrait de PV.

Je projette et lis le PV élaboré par la secrétaire de mairie et moi avec les oublis et rectificatifs du précédent.

Fanny et Franck me demandent de voir mon commentaire. Je leur répète que je n'en ajouterai pas à ce dernier PV. Ils insistent en disant que je ne leur montrais pas et que je le mettrais quand même.

J'ai dû leur répondre qu'ils mentaient, que je leur ai toujours lu celui que j'ai rédigé et affiché par la suite.

Au point 3 j'explique et détaille le tableau du Compte de Gestion projeté.  
Pendant mon exposé Franck regardait une vidéo sur son téléphone portable. Je lui ai demandé si sa vidéo était intéressante. Sans réponse je lui ai rappelé que de toute façon il voterait contre et qu'il ne s'intéresse pas aux comptes.

Les cinq opposants, la majorité ont voté contre le Compte de Gestion 2024 élaboré et transmis par le Receveur Municipal.

**Madame Fanny HAESSIG :**

Etabli le 07 Avril 2025

Le Maire, Ernest HAMM

La secrétaire de séance, Fanny HAESSIG

